

solidarité internationale: Lausanne augmente ses engagements financiers

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lausanne s'engage pour réduire la pauvreté dans le monde. Afin de contribuer à combattre la "fracture numérique" entre les pays du Nord et du Sud, la Municipalité propose d'appliquer le "Principe de Genève", qui contraint les entreprises d'informatique et de télécommunications à prélever 1% de leur marge bénéficiaire dans leurs offres de marché public pour le Fonds de solidarité numérique.

En 1970, la Ville de Lausanne a créé à son budget la rubrique "Aide aux pays en voie de développement", dotée de 35'000 francs. Aujourd'hui, les engagements lausannois en matière de solidarité internationale se montent à environ 200'000 francs par année et se répartissent notamment entre l'Amérique latine et l'Asie, mais aussi en Afrique et au Proche-Orient. Lausanne cultive également des liens avec des institutions dans les pays de l'Est. Le nombre de projets soutenus varie entre 20 et 30 selon les années. Un quart d'entre eux concernent l'éducation, 20% l'entraide économique, 20% les droits de l'homme ou la démocratie et 15% la santé.

L'engagement de la Municipalité en faveur du développement durable l'incite aujourd'hui à envisager une aide économique en soutenant le Fonds de solidarité numérique (FSN). Elle répond ainsi à une motion du conseiller communal Alain Bron "Pour l'application du *Principe de Genève* par la Ville de Lausanne". Le FSN a été créé lors du Sommet mondial de la société d'information en 2003 à Genève. Son action a pour but de lutter contre la "fracture numérique" qui creuse les disparités entre le Nord et le Sud, inégalement équipés en informatique et télécommunications. Il fournit aux communautés du Sud des équipements, des applications et des services, soutient la formation pour lutter contre la migration intellectuelle et contribue à créer des activités liées aux nouvelles technologies. Son financement s'appuie sur les dons des 20 entités publiques fondatrices mais également sur le "Principe de Genève", selon lequel l'entreprise qui se voit adjudger un marché public en technologies de l'information doit verser 1% du montant du contrat au FSN. En échange, elle peut utiliser le label "solidarité numérique". Cette pratique doit ainsi amener le secteur privé à participer à la réduction de la pauvreté dans le monde.

Parallèlement, la Municipalité propose d'accroître son partenariat avec la Fédération vaudoise de coopération (Fedevaco), qui regroupe 33 organisations non gouvernementales (ONG) sises dans le canton de Vaud. L'objectif de la Fedevaco est de créer des synergies entre les ONG, de poursuivre des actions communes et d'assurer la qualité des projets. Une vingtaine de communes vaudoises la soutiennent. L'aide à la Fedevaco permet de s'assurer que les fonds engagés seront utilisés de façon optimale sur le terrain. La Ville – qui soutient déjà à hauteur de 40'000 francs par année cette association – augmentera ses engagements en faveur de la solidarité internationale à 250'000 francs par an.

Administration générale et finances

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Daniel Brélaz, syndic de Lausanne, tél. 021 315 22 00.

Le préavis n° 2006-32 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 29 juin 2006